

**Appel à projets relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes
pour la région centre-Val de Loire**

GRILLE DE COMPLETUE DU DOSSIER

1) Formulaire d'identification de la structure

	Oui	Non
Le porteur de projet a rempli en ligne le formulaire d'identification de la structure		

Un formulaire incomplet ne sera pas examiné et la demande sera automatiquement rejetée. Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées :

	Oui	Non
1. Identification de la structure		
2. Représentant légal de la structure		
3. Relations avec l'administration		
4. Relations avec d'autres structures		
5. Moyens humains de la structure au 31 décembre de l'année N-1		
6. Budget de la structure (tableau modèle à télécharger à partir du formulaire en ligne)		

Le porteur de projet devra joindre en ligne dans le formulaire :

	Oui	Non
Pour les associations uniquement :		
- Dernier rapport d'activités approuvé		
- Comptes approuvés du dernier exercice clos au 31/12/2022		
- Rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui ont reçu plus de 153 000 € de subvention en 2022		
Rapport de l'assemblée générale concernant la période 2022 <i>(Si celle-ci est programmée au-delà du 20 mars, transmettre au plus tard le 30 juin)</i>		
Pour une première demande ou en cas de modifications :		
- Relevé d'identité bancaire ou postal		
- Statuts		
- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau		
- Délégations de signatures éventuelles		

2) Formulaire de demande de subvention

	Oui	Non
Le porteur de projet a rempli en ligne le formulaire de demande de subvention.		

Un formulaire incomplet ne sera pas examiné et la demande sera automatiquement rejetée. Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées :

	Oui	Non
1. Personne chargée de la demande de subvention		
2. Intitulé et objectif(s) : indiquer précisément des objectifs qui doivent être évaluables		
3. Description : détailler les différentes phases de déroulement du projet de façon concrète (quoi, qui, où, comment ...). Si vous souhaitez déposer plusieurs projets, veuillez à remplir un formulaire en ligne par projet proposé.		
4. Bénéficiaires : indiquer obligatoirement le nombre de bénéficiaires attendus		
5. Territoire de réalisation de l'action : si l'action s'inscrit dans une ou plusieurs zones géographiques, veuillez indiquer précisément la ou les zones.		
6. Date ou période de réalisation du projet		
7. Méthode d'évaluation et indicateurs : ils doivent être pertinents et en lien avec les objectifs. Ils doivent permettre de rendre compte de l'efficacité de l'action menée. Pour les actions en reconduction, les résultats obtenus au regard des indicateurs choisis doivent être indiqués dans le bilan qualitatif de l'action et éventuellement commentés (écarts entre les résultats attendus et ceux qui ont été obtenus).		
8. Moyens dédiés au projet : moyens matériels et pédagogiques, humains (nombre et qualification des intervenants directement impliqués dans l'action, partenariat mis en place...).		
9. Budget (tableau modèle à télécharger à partir du formulaire en ligne) : le budget prévisionnel de l'association et le budget prévisionnel de l'action sont différents. Le budget prévisionnel du projet doit être complété très précisément en veillant à respecter les rubriques chiffrées de ce budget et l'équilibre des totaux en recettes et dépenses.		
10. Attestations à remplir en ligne		

Le porteur de projet devra joindre en ligne dans le formulaire :

	Oui	Non
- Courrier de validation de la demande de subvention signé par le représentant légal et attestant que la structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.		
- Compte-rendu financier de la subvention accordée en 2022, selon le modèle CERFA n° 15059*01 (document à télécharger à partir du formulaire en ligne) (Les éléments constitutifs du compte-rendu financier doivent être retournés complétés, le plus tôt possible à la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée et au plus tard, dans les 6 mois qui suivent la fin de l'action : bilan qualitatif de l'action réalisée, tableau de synthèse, données chiffrées avec signature obligatoire. Le compte-rendu financier doit être produit avec le dossier de demande de subvention dès lors que l'action a déjà été financée l'année n-1)		
- Bilan qualitatif et quantitatif de 2022		

Commentaires :